



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 23 janvier 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Martine GIL, Marie LORENTE.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Jacques DHAM, Joël RIES, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE, Michel SALLES.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

M. Jacques DHAM donne procuration à M. Alain DURO

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Sylvie LERMET est élue secrétaire de séance.

004-2023 Attribution du marché d'hydrocurage des réseaux et diagnostic par inspection télévisée– service eau et assainissement

Vu la consultation n° S-PA-16436 lancée le 21 novembre 2022 sur le site acheteur de la communauté de communes : www.midilibre-marchespublics.com pour un accord cadre mono attributaire à bon de commande relatif à l'hydrocurage des réseaux et diagnostic par inspection télévisée– pour le compte des services de l' eau et de l'assainissement

Vu la réunion de la commission des marchés pour ouverture des plis en date du 16 janvier 2023 (4 offres déposées)

Vu le rapport d'analyse des offres et la proposition de la commission des marchés réunie pour attribution en date du 24 janvier 2023 préalablement à la présente,

Vu la validation par le Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 24 janvier 2023

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix de(s) (l') attributaire(s) suivant (s) :

Le groupement SAUR/SECHE domiciliée 95 avenue Amedée Bollée – 30900 Nîmes – SIRET 339 379 984 06312 pour un montant de 43 701.45 € HT soit 52 441.74 € TTC

- de l'autoriser à signer l'accord cadre à bon de commande avec le groupement d'entreprises suivant SAUR/SECHE ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux

Le Conseil de communauté, après avoir entendu l'exposé de son Président,

VALIDE la proposition de la commission des marchés pour le choix de l'attributaire suivant :
Le groupement SAUR/SECHE domiciliée 95 avenue Amédée Bollée – 30900 Nîmes – SIRET 339 379 984 06312 pour un montant de 43 701.45 € HT soit 52 441.74 € TTC

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bon de commande avec le groupement d'entreprises suivant SAUR/SECHE pour les travaux d'hydrocurage des réseaux et diagnostic par inspection télévisée.

DIT que les crédits sont inscrits au budget REGIE ASSAINISSEMENT 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
LE PRESIDENT,

